

**MAIRIE
D'AUTHEZAT
63114**

Tél. 04.73.39.50.31
Fax. 04.73.39.56.49

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

OBJET :

**Demande de sortie
de la communauté
de communes
Mond'Arverne
pour
une adhésion à
Agglomération Pays
d'Issoire
dans le cadre de la
procédure dite de
«retrait-adhésion»**

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 063-216300210-20220412-2022_008-DE

**Extrait
du registre des délibérations
du conseil municipal
délibération n°2022/008 du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 avril 2022.

Présents : Madame Ludivine FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Christine CHAUVANET, Ornella MIMY, Agnès JARRIGE, Messieurs André FEUNTEUN, Benoit RATIGNET ;

Absents : Monsieur Yves CHAMBON, Madame Isabelle DE ARAUJO ;

Excusés : Monsieur David ESPECHE, Julien LACOUR ;

Procurations : de Monsieur David ESPECHE à Madame Christine CHAUVANET, de Julien LACOUR à Ludivine FERNANDEZ ;

Secrétaire de séance : Alexandra JARRIGE.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5210-1, L.5214-26, L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02734 du 1^{er} décembre 2016 créant la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté ;

Considérant que la commune de Authezat, membre de la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté, créée le 1^{er} janvier 2017 et issue de la fusion des communautés de communes Gergovie Val d'Allier, Allier Comté Communauté et les Cheires, est limitrophe des communes de Montpeyroux, Coudes et Plauzat, membres de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

Considérant que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire est porteuse de projets d'avenir pour la commune d'Authezat, pour ses associations et ses habitants ;

Considérant qu'une intégration de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire répond à la logique géographique du territoire, à savoir une majorité de communes rurales tournées vers le cœur de l'Agglomération d'Issoire ;

Considérant que les politiques publiques menées par la communauté de Mond'Arverne ne répondent pas aux aspirations communautaires de la Commune d'Authezat qui souhaite bénéficier de l'accompagnement aux communes mis en place par la communauté d'agglomération Pays d'Issoire ;

Considérant que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire soutient financièrement des projets d'investissement communaux ;

Considérant que la communauté d'agglomération Pays d'Issoire met en place un réseau de transport à la demande sur son territoire ;

Considérant qu'il apparaît dès lors pertinent de se retirer de la Communauté de communes Mond'Arverne, pour adhérer à la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, le conseil municipal à l'**unanimité** (13 voix pour) :

Article 1 : approuve le principe du retrait de la communauté de communes Mond'Arverne pour adhérer à la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire selon la procédure dérogatoire de l'article L5214-26 du CGCT.

Article 2 : => demande en conséquence son adhésion à la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et demande au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire de se prononcer sur cette demande et de solliciter ses communes membres sur cette adhésion.

=> demande également à Monsieur le Préfet de saisir la Commission départementale de coopération intercommunale dans sa formation restreinte et, une fois les conditions légalement prévues remplies, de bien vouloir prononcer le retrait de la Commune de la Communauté de communes Mond'Arverne et son adhésion à la Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire.

Article 3 : invite Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à :

- M. le Président de la communauté de communes Mond'Arverne,
- M. le Président de Agglo Pays d'Issoire,
- M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

Et plus largement à assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en Mairie,
les jours, mois et an que
dessus.**

Au registre sont les
signatures.

Affiché le 13/04/2022.

Pour copie conforme ; en
Mairie, le 13/04/2022.

Le Maire,



Pierre METZGER.